



Transfert de fonds entre sociétés

Par **MrPavel**, le **22/05/2013** à **11:13**

Bonjour Cher Juristes et avocats,

Ma question est la suivante:

Est-ce qu'il y a des conditions à respecter pour pouvoir effectuer des transferts de fonds entre sociétés n'appartenant pas juridiquement à un groupe (avoir les mêmes associés...) ?

Je vous remercie d'avance.

Bonne journée

Par **Brice Assayag**, le **24/05/2013** à **00:31**

Bonsoir,

Pouvez vous préciser, s'agit il de sommes d'argent ou de fonds de commerce?

S'agissant de la première hypothèse, il y a bien entendu plusieurs conditions à respecter (notamment de formes: rédaction d'un écrit etc.).

Par ailleurs, il convient également de rappeler que ces transferts doivent être impérativement justifiés par l'intérêt de la société, à défaut attention à l'acte anormal de gestion.

Je reste à votre disposition pour toute question complémentaire.

Maître Brice Assayag